

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Rémi Girard

<https://www.cadre21.org/membres/de642d35562c1f37554ce74c>

Date d'obtention : 2022-03-07 16:55:44

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Soutenir et écouter le jeune qui signale et la victime. Évaluer l'incident sans porter de jugement. Compléter la grille d'évaluation en déterminant l'amorce, la nature, les intentions et l'étendue. Vérifier les informations auprès de tous les jeunes impliqués en faisant des rencontres seul à seul. Avant de rencontrer l'instigateur, il faut évaluer si c'est un acte malveillant et de nature criminelle, si oui on réfère au service de police. Si non, on rencontre l'instigateur afin d'évaluer la situation et ses intentions. S'il y a matière à saisir le cellulaire on le fait et si le jeune refuse de collaborer, nous référons au service de police. Une fois le cellulaire saisi, on réfère au service de police.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Qu'il faut suivre les étapes qui sont bien expliqués dans la trousse. Bien analyser la situation afin de ne pas nuire au processus. S'assurer de bien utiliser la grille d'évaluation afin d'identifier l'amorce, la nature, les intentions et l'étendue de la situation. Que le service de police est un allié, mais nous ne sommes pas à leur service, nous n'avons pas à rencontrer des jeunes afin d'aider à leur enquête.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Lorsqu'un jeune refuse de collaborer et la saisi du cellulaire. Il faut essayer de leur démontrer que collaborer est la meilleure chose à faire. Sinon, nous référons au service de police.